

Éléments démographiques et financiers disponibles à fin mars 2011

DONNEES DE POPULATION

Les cotisants du RSI

Au 28 février 2011, le RSI compte plus de 2,5 millions de cotisants. En ce début d'année, leur croissance est toujours à deux chiffres (+18%). Comme en 2009 et 2010, elle résulte des créations importantes d'auto-entreprises.

Cependant, cette progression se tasse sur les deux premiers mois de l'année 2011 pour les artisans et les commerçants, les créations d'auto-entreprises étant moins dynamiques qu'en 2010.

Les cotisants professionnels libéraux augmentent fortement en février (+41%), cette évolution reflétant le rattrapage dans l'immatriculation des auto-entrepreneurs.

Au 28 février 2011, on dénombre près de 650.000 auto-entreprises, affiliées ou en instance (hors anciens travailleurs indépendants ayant opté pour le régime auto-entrepreneur au début des années 2009 et 2010). Les auto-entrepreneurs représentent le quart de l'ensemble des cotisants. Ce poids est cependant à relativiser car pour l'année 2010, 40% des auto-entrepreneurs parmi ceux pouvant déclarer un chiffre d'affaires, ont eu un chiffre d'affaires nul.

Hors auto-entrepreneurs, les cotisants restent relativement stables. Les effectifs de conjoints collaborateurs diminuent légèrement pour les artisans, tandis qu'ils progressent significativement pour les commerçants (+5%).

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 28 février 2011

Février 2011	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Fév. 2011	Evolution 2011/2010	Fév. 2011	Evolution 2011/2010	Fév. 2011	Evolution 2011/2010	Fév. 2011	Evolution 2011/2010
Cotisants du RSI	904 987	15%	1 059 504	12%	571 399	41%	2 535 890	18%
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	17 614	-0,8%	29 298	5,0%			46 912	2,8%
<i>Dont cotisants hors conj. collab.</i>	887 373	15%	1 030 206	12%	571 399	41%	2 488 978	19%

Données au 28/02/2011. Evolution depuis le 28/02/2010. France entière.

Sources : Artisans et commerçants : Portail CREA ; Professions libérales : Population Santé, Observatoire stock.

Champ : Cotisants prestataires santé ou non

La population protégée par l'assurance maladie du RSI en février 2011

Au 28 février 2011, la population protégée par l'assurance maladie du RSI s'élève à près de 3,9 millions d'assurés.

L'affiliation des auto-entrepreneurs au risque maladie se poursuit début 2011, tout particulièrement pour les professions libérales.

Cependant, pour l'ensemble des groupes professionnels concernés on observe une stabilisation des effectifs de personnes protégées sur les deux premiers mois. D'une année sur l'autre, le rythme de

croissance des effectifs protégés s'établit à +9,6%, en retrait par rapport au chiffre observé fin 2010 (+12,3%). Cette inflexion est surtout nette pour les artisans et les commerçants.

Les auto-entrepreneurs représentent aujourd'hui 22% des assurés prestataires maladie du RSI en activité. Pour mémoire, près de deux auto-entrepreneurs artisans ou commerçants sur trois déclarent cette activité comme étant exercée à titre principal alors qu'ils ne sont qu'un professionnel libéral sur deux à le faire.

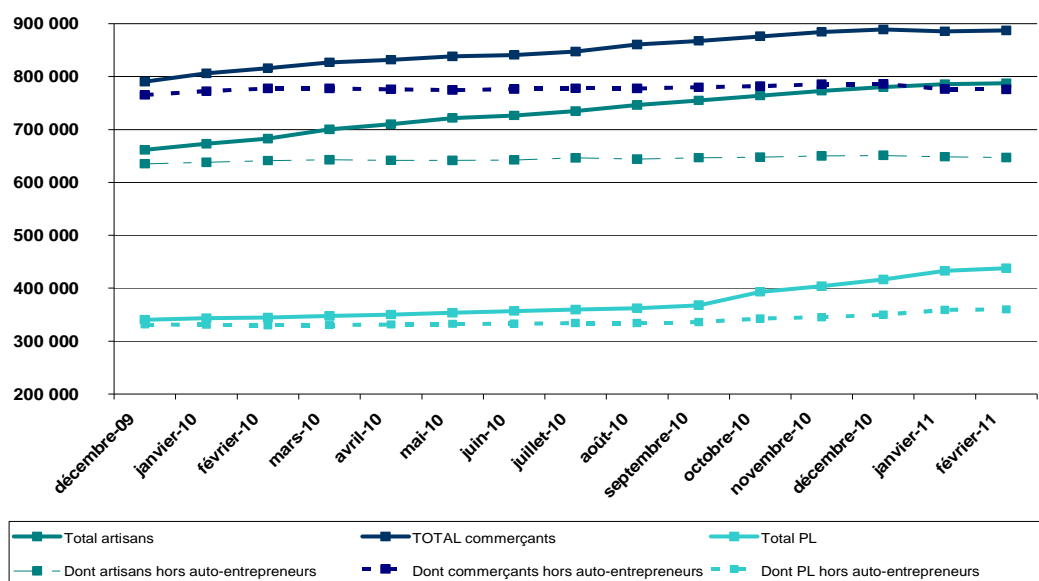
Tableau 2 : population protégée par le RSI au 28 février 2011

Février 2011	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Février 2011	Evolution 2011/ 2010	Février 2011	Evolution 2011/ 2010	Février 2011	Evolution 2011/ 2010	Février 2011	Evolution 2011/ 2010
Actifs et Actifs retraités	787 241	15,3%	886 939	8,7%	438 110	27,1%	2 112 340	14,6%
Pensionnés	272 116	-0,4%	306 760	-1,5%	55 245	2,0%	640 981	-0,6%
Ayants droit	435 916	8,6%	484 268	4,6%	191 009	12,5%	1 113 036	7,4%
TOTAL *	1 495 391	10,2%	1 678 140	5,5%	684 392	20,4%	3 869 777	9,6%

Données au 28/02/2011. Evolution depuis le 28/02/2010. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

* dont Assurés à titre gratuit. N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

Graphique 1 : Actifs prestataires



Source : Population Santé, Observatoire stock

Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 28 février 2011

Au 28 février 2011, on dénombre près de 2 millions de bénéficiaires de pensions vieillesse du RSI. Plus de 1,5 million de pensions sont versées au titre des droits directs.

Le rythme annuel de progression de ces pensions à fin février 2011 (+2,5% pour les artisans et +2,7% pour les commerçants) est légèrement supérieur à celui constaté fin décembre 2010.

L'année 2011 marque l'arrivée à l'âge de 65 ans, (âge légal de départ en retraite sans décote), de la génération 1946, 1^{ère} génération du baby-boom. Les nouveaux retraités de 65 ans seront probablement plus nombreux qu'en 2010, en particulier chez les commerçants qui ont tendance à partir en retraite plus tard que les artisans.

Par ailleurs, l'année 2011 verra les premiers effets de la réforme des retraites 2010 et de l'augmentation de

l'âge légal de départ en retraite. Celui-ci, pour les individus nés après le 1^{er} juillet 2011, passe de 60 ans à 60 ans et 4 mois (voir le tableau 3 ci-dessous). Les effectifs de nouveaux retraités à l'âge de 60 ans vont donc mécaniquement diminuer au 2nd semestre de l'année, par rapport à l'année 2010.

Le RSI sert plus de 22.000 pensions d'invalidité. Près de 60% de ces pensions sont servies aux artisans, dont l'évolution est stable (-0,1% en février 2011). Les effectifs invalides commerçants, au contraire, connaissent une croissance qui s'accroît depuis plusieurs mois (+4% en février 2011 contre +2,8% en mars 2010). Il est d'ailleurs à noter que les effectifs invalides risquent d'augmenter d'ici la fin de l'année, sous l'effet du recul de l'âge légal de départ en retraite. Certains bénéficiaires de pensions d'invalidité devront repousser leur départ en retraite et ils pourront alors se maintenir en invalidité.

Tableau 3 : les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 28 février 2011

Février 2010	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Fév. 2011	Evolution 2011/2010	Fév. 2011	Evolution 2011/2010	Fév. 2011	Evolution 2011/2010
Bénéficiaires de pensions de retraite (A)	878 819	2,2%	1 107 626	2,3%	1 986 445	2,3%
Dont pensions de droit direct (B)	640 352	2,5%	880 983	2,7%	1 521 335	2,6%
Dont pensions de droit dérivé (C)	255 863	1,5%	291 408	0,9%	547 271	1,2%
Dont pensions de droit dérivé et de droit direct (D)	17 396	2,2%	64 765	1,7%	82 161	1,8%
Bénéficiaires de pensions d'invalidité	12 991	-0,1%	9 497	4,0%	22 488	1,6%

Données au 28/02/2011. Evolution depuis le 28/02/2010. France entière. Sources : CREA pour les pensions de retraite et service statistique pour l'invalidité. Le comptage des effectifs de « bénéficiaires de pension de retraite » (A) est un décompte de personnes et non de pensions, ainsi la somme des pensions versées sera différente de l'effectif bénéficiaires de pension de retraite, car un retraité peut cumuler une pension de droit propre et une pension de droit dérivé (D). Cependant, on a bien l'équation $A = B + C - D$

Tableau 4 : Evolution de l'âge légal de départ à la retraite, passage progressif de 60 à 62 ans

Date de naissance	Age légal de départ	Date de départ avant la réforme	Date de départ après la réforme
1 ^{er} janvier 1951	60 ans	1 ^{er} janvier 2011	1 ^{er} janvier 2011
1 ^{er} juillet 1951	60 ans et 4 mois	1 ^{er} juillet 2011	1 ^{er} novembre 2011
1 ^{er} janvier 1952	60 ans et 8 mois	1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} septembre 2012
...
1 ^{er} janvier 1956	62 ans	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2018

N°55 – avril 2011

DONNEES DE PRESTATIONS

Prestations maladie en février 2011 : La croissance des soins de ville reste modérée

A fin février 2011, la progression des remboursements de **soins de ville** du RSI, +2,1% sur les douze derniers mois en données corrigées des jours ouvrés (cf. tableau 5) reste relativement stable depuis un semestre.

Légère hausse des honoraires médicaux et dentaires

Les **honoraires médicaux et dentaires** expliquent près d'un tiers de la croissance des soins de ville. Le rythme de progression de ces dépenses augmente légèrement en ce début d'année (+2,1% contre +0,8% à fin 2010).

La hausse des **actes techniques médicaux** (+3,7%) reste la principale cause de la croissance des honoraires médicaux et dentaires.

Toutefois, d'autres facteurs concourent à l'accroissement de ces honoraires. En effet, les épisodes épidémiques du début d'année 2011 ont engendré un léger regain d'activité au sein du poste **consultations** : +1,8% à fin février contre 1,1% en fin d'année 2010 (+2,0% pour les **généralistes** et +0,7% pour les **spécialistes**). A cet effet s'ajoute celui de la revalorisation tarifaire de la consultation de généraliste, qui est passée de 22€ à 23€ à compter du 1er janvier 2011.

Malgré une légère accélération des remboursements **d'actes dentaires**, leur évolution reste modérée (+2,3%).

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les **prescriptions** constituent l'essentiel des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +2,0% (+2,1% en 2010) et contribuent à 55% de la croissance des soins de ville. Ceci s'explique principalement par l'évolution conjointe de trois postes de dépenses : les médicaments et les soins dispensés par les auxiliaires médicaux, mais aussi la LPP et produits d'origine humaine.

Les médicaments

Malgré leur poids important au sein des prescriptions hors IJ et transports, les dépenses de **médicaments** maintiennent un rythme de progression relativement faible (+1,2%). Ils expliquent un peu plus du tiers de la croissance des prescriptions hors IJ et transports.

La **LPP et les produits d'origine humaine** (+4,9%) contribuent également pour près d'un tiers à la croissance des prescriptions hors IJ et transports. Toutefois ce poste ne représente que 12% de l'ensemble des prescriptions hors IJ et transports (contre 59% pour les médicaments). Pour mémoire, l'année 2009 avait été marquée par une diminution de ces dépenses (2,0%) en raison du transfert de certains dispositifs médicaux des soins de ville vers d'autres postes de dépenses.

Les auxiliaires médicaux

Le ralentissement des remboursements de soins réalisés par des **auxiliaires médicaux** se confirme (+2,7% contre +3,3% en fin d'année 2010 et +6,7% à fin 2009).

Les indemnités journalières

Le niveau de progression des versements **d'indemnités journalières** ralentit sensiblement au regard du mois dernier (+1,8% contre +2,5% à fin janvier 2011). Ce niveau reste toutefois supérieur à celui de l'année 2010 (+0,9%).

Les autres dépenses de soins de ville

La décélération des transports se poursuit (+3,3% contre +4,6% en fin d'année 2010 et +9,4% en fin d'année 2009).

La croissance des dépenses de **biologie** reste limitée (+1,1%).

La tendance des établissements de santé

Les montants des acomptes versés au titre des dépenses des **établissements publics** augmentent de +2,9%, et de +7,4% pour le secteur médico-social.

Les dépenses relatives aux **établissements privés** sont stables : +0,0% contre +0,6% à fin 2010.

Léger regain de croissance partiellement imputable à une activité épidémique

Le début d'année 2011 est marqué par un léger regain de la consommation médicale remboursable de soins de ville, hors IJ : +1,8% contre +1,2% en fin d'année 2010 (cf. tableau 6).

Elle demeure toutefois inférieure à l'augmentation de la population protégée par le RSI (+9,6% - cf. tableau 2). Cette dernière résulte essentiellement de l'affiliation de nombreux bénéficiaires relevant du dispositif de l'auto entreprise.

La revalorisation tarifaire des consultations de généralistes, ajoutée à l'accroissement des consultations (lié en partie aux épisodes épidémiques de ce début d'année), concourent à l'accélération des dépenses.

Tableau 5 : les remboursements effectués à fin février 2011

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros	Données brutes Jan.11 - Fév.11	Taux de croissance à fin février 2011		Taux de croissance de l'année 2010	
		ACM	ACM-CJO ⁽¹⁾	ACM	ACM-CJO ⁽¹⁾
Soins de ville	536,6	3,6%	2,1%	2,5%	1,7%
Honoraires médicaux et dentaires	167,7	3,7%	2,1%	1,6%	0,8%
dont Consultations	51,6	3,4%	1,8%	-0,3%	-1,1%
C Omnipraticiens	35,5	3,6%	2,0%	-0,7%	-1,5%
C Spécialistes	13,8	2,3%	0,7%	0,1%	-0,7%
Visites	6,0	-3,2%	-4,7%	-5,9%	-6,6%
Actes techniques	68,7	5,4%	3,7%	3,6%	2,7%
Actes dentaires	27,3	4,0%	2,3%	2,3%	1,5%
Prescriptions	306,9	3,6%	2,0%	2,9%	2,1%
dont Médicaments	178,8	2,9%	1,2%	2,0%	1,2%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	37,2	6,6%	4,9%	6,3%	5,5%
Auxiliaires médicaux	63,5	4,3%	2,7%	4,1%	3,3%
Actes infirmiers	30,9	4,3%	2,7%	4,7%	3,9%
Actes masseurs-kinés	20,6	3,8%	2,1%	2,7%	1,9%
Biologie	27,5	2,7%	1,1%	1,0%	0,2%
Autres prestations ⁽²⁾	25,2	5,1%	3,4%	5,4%	4,6%
dont Frais de transport des malades	24,3	5,0%	3,3%	5,4%	4,6%
Indemnités journalières	36,7	1,8%	1,8%	0,9%	0,9%
Etablissements de santé ⁽³⁾	594,7	3,3%	3,0%	3,3%	3,2%
Etablissements sanitaires publics	394,4	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%
Etablissements sanitaires privés	108,2	1,6%	0,0%	1,4%	0,6%
Etablissements médico-sociaux	92,2	7,4%	7,4%	7,6%	7,6%
Total sur champ ONDAM	1 131,3	3,5%	2,6%	2,9%	2,5%

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures (3) Prise en compte des dotations effectives pour l'année 2010
Source : RSI / DMR / Etat 601 + acomptes provisionnels pour la dotation annuelle de financement aux étab. publics et en forfaits de soins.

Tableau 6 : les dépenses de soins de ville à fin février 2011

RSI - France entière - Tous risques	Taux moyen de remboursement Jan.11 – Fév.11 ⁽¹⁾	Taux de croissance		Taux de croissance	
		ACM-CJO Mars.10 - Fév.11		ACM-CJO Année 2010	
		Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
Soins de ville (hors IJ)	77,3%	1,8%	2,1%	1,2%	1,8%
dont Honoraires médicaux et dentaires	77,7%	1,7%	2,1%	0,3%	0,8%
Prescriptions	76,2%	1,8%	2,0%	1,5%	2,1%
Autres prestations ⁽²⁾	92,2%	3,4%	3,4%	4,3%	4,6%

(1) Montant remboursé / Montant remboursable (2) dont transports et cures
Source : RSI / DMR / Etat 601.

Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse

Au cours de l'année 2010, le RSI a versé plus de 8,3 milliards de prestations vieillesse, invalidité et décès. Les prestations servies au titre du régime vieillesse de base représentent 80% des prestations servies.

Entre 2009 et 2010, les pensions de droit direct du régime de base ont progressé de +3,6% pour les artisans et de +2,9% pour les commerçants.

Corrigées des revalorisations (+0,9% en 2010 et +1,3% en 2009 en moyennes annuelles), les prestations sont en légère décélération en 2010 (+2,7% en 2010 contre +3,1% en 2009 pour les

artisans ; +2,0% en 2010 contre +2,1% en 2009 pour les commerçants).

La démographie des retraités est le principal moteur de croissance des prestations (+2,3% pour les artisans et les commerçants au 31/12/2010).

La pension moyenne contribue, mais pour une faible part, à l'évolution de la masse des pensions servies au titre des droits directs du régime de base. C'est un contributeur positif pour les artisans, mais négatif pour les commerçants.

Tableau 7 : les prestations servies par les régimes de base en 2009 et 2010

Millions d'euros	Année 2009	Evolution 2009/2008	Janv. à déc. 2010	Evolution 2010/2009
Artisans				
Prestations légales	2 982	3,7%	3 081	3,3%
dont pensions contributives de droit direct	2 387	4,4%	2 473	3,6%
dont pensions contributives de réversion	434	1,8%	440	1,3%
Commerçants				
Prestations légales	3 533	2,5%	3 620	2,5%
dont pensions contributives de droit direct	2 677	3,4%	2 755	2,9%
dont pensions normales avant 60 ans	54	-14,4%	39	-27,7%
dont pensions normales après 60 ans	2210	4,3%	2300	4,1%
dont pensions contributives de réversion	583	0,4%	584	0,2%

Tableau 8 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2009 et 2010

Millions d'euros	Année 2009	Evolution 2009/2008	Janv. à déc. 2010	Evolution 2010/2009
Artisans				
Prestations légales	864	6,8%	927	7,2%
dont pensions contributives de droit direct	753	6,8%	809	7,5%
dont pensions contributives de réversion	112	8,0%	118	5,4%
Commerçants				
Prestations légales	437	7,2%	465	6,4%
dont pensions contributives de droit direct	360	6,8%	382	6,2%
dont pensions contributives de réversion	77	9,5%	83	7,8%

Tableau 9 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2009 et 2010

Millions d'euros	Année 2009	Evolution 2009/2008	Janv. à déc. 2010	Evolution 2010/2009
Artisans	132	3,2%	137	3,8%
Commerçants	82	7,1%	85	3,6%

Sources : RSI / DCF. Données provisoires au 31/12/2010 avant clôture des comptes. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

LE RECouvreMENT

Les cotisations des artisans et des commerçants

La situation globale en métropole, à fin décembre 2010, est dégradée par rapport à 2009 avec un taux global de restes à recouvrer de 23,8%. Hors taxations d'office, ce taux est de 11,9%, soit presque 2 points de plus qu'il y a un an.

Les variations sur 2010 du taux de restes à recouvrer peuvent s'expliquer par une succession d'appels additionnels de cotisations tout au long de l'exercice. Ainsi le volume des cotisations liquidées a connu plusieurs révisions à la hausse, ce qui a entraîné à chaque fois une augmentation du volume de cotisations à recouvrer.

Plusieurs appels de cotisations - relevant de différents exercices mais bien exigibles en 2010 - ont pesé sur les restes à recouvrer :

- Courant 2010, un traitement de rattrapage est passé pour déclencher des «régularisations anticipées», qui concernaient des comptes radiés depuis 2008 qui n'avaient pas fait l'objet d'appel de cotisations. Ces régularisations ont majoré de 1,8 point le taux de restes à recouvrer global et de 0,4 point pour le taux hors TO.
- Depuis 2010, les cotisations aux régimes complémentaires font l'objet d'une régularisation, qui a donc concerné cette année les revenus 2009.
- Les comptes unifiés créés en 2010 à partir des différents singletons ont été immatriculés en fin d'année 2010, ce qui a été à l'origine de nouveaux appels de cotisations.

Ainsi, la hausse du taux de restes à recouvrer s'explique en partie par l'évolution des champs couverts par les régularisations ainsi que par plusieurs rattrapages d'affiliations effectués en 2010.

Tableau 10 : Taux de restes à recouvrer de la métropole* selon qu'ils excluent ou pas les taxations d'office et par périodicité d'échéance, au 31/12/2010

Taux de restes à recouvrer en métropole	HORS TO		Y.C. TO	
	déc-09	déc-10	déc-09	déc-10
Mensuels	5,1%	5,3%	7,6%	9,2%
Trimestriels	24,3%	27,0%	45,4%	48,3%
TOTAL	10,0%	11,9%	19,6%	23,8%

Source : ACOSS. Hors accessoires (majorations et pénalités de retard) - hors procédures collectives - hors isolés- y.c. période 66 (régularisations **anticipées** de comptes radiés depuis 2008 qui n'avaient pas fait l'objet d'appel de cotisations ou de comptes radiés en 2010, mais dont la cessation d'activité a eu lieu en 2008 ou 2009).

* Les taux pour 2009 ont été revus (historique repris après le rechargement des bases). Les taux sont définitifs à ce jour uniquement pour la métropole.

Le champ des professions libérales

A fin décembre 2010, le taux de recouvrement annuel hors majorations est légèrement inférieur (-0,8 point) à celui qui prévalait un an avant. Plus précisément, le taux de recouvrement est inférieur de 0,2 point au taux de l'an dernier pour les professions

libérales implantées en Ile-de-France et la province enregistre une baisse de 1 point. Quant aux émissions de cotisations, elles sont en hausse de 3,4% par rapport aux cotisations émises en 2009.

Tableau 11 : Situation du recouvrement sur la branche maladie des professions libérales au 31/12/2010

Montants en millions d'euros	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement
PL Ile de France	316	297	93,9%	330	309	93,8%
PL Province	691	664	96,1%	711	676	95,1%
TOTAL	1007	960	95,4%	1041	985	94,6%

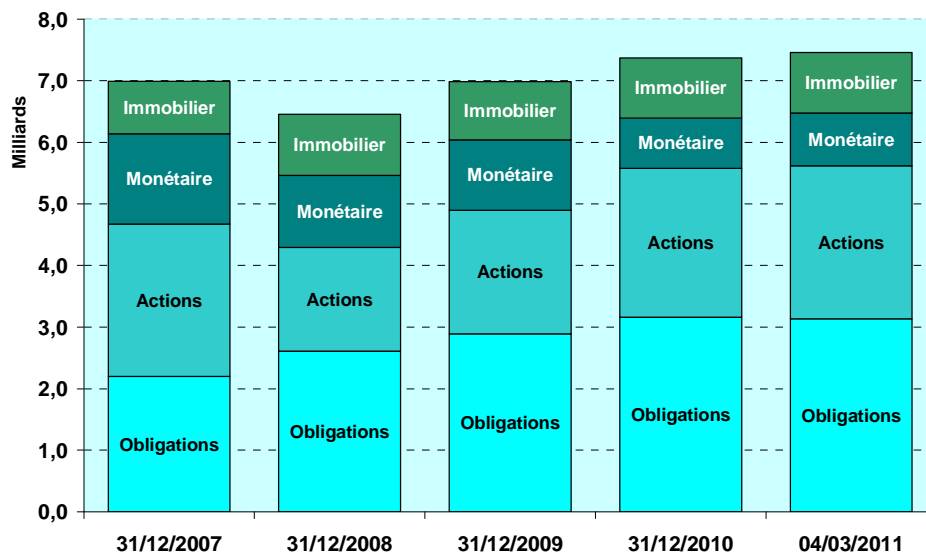
Source : RSI/DCF/Comptabilité - champ : ensemble des professionnels libéraux actifs, hors DOM. N.B. Le taux de recouvrement calculé ici porte sur les cotisations émises pour l'ensemble de l'année, alors que, pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.

LES ACTIFS DES REGIMES

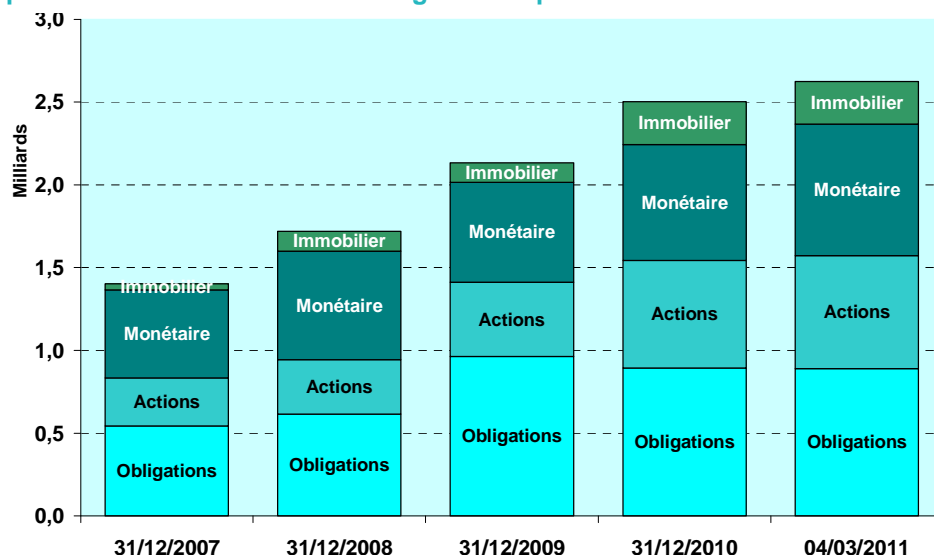
Les actifs des deux régimes complémentaires vieillesse s'élèvent au 3 mars 2011 à 7.459 M€ pour les artisans et à 2.625 M€ pour les commerçants. Ces montants correspondent aux actifs totaux des deux régimes (fonds de roulement inclus) et tiennent compte de la valeur vénale du patrimoine immobilier au 31 décembre 2010.

A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 567 M€ pour les artisans et à 415 M€ pour les commerçants. Le total des actifs de ces cinq régimes représente donc à cette date un peu plus de 11 milliards.

Graphique 2 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des artisans



Graphique 3 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des commerçants



Source : RSI / DMR / Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Dominique Liger – Coordination éditoriale : Direction du Management des Ressources – Direction des Etudes et des Placements – Statistiques et Etudes Prospectives – Rédacteur : Johann Proust (johann.proust@le-rsi.fr)
Contact : Valérie Perrin (valerie.perrin@le-rsi.fr).

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.le-rsi.fr dans la rubrique Publications / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles